

**RAPPORT N° 06/6-08
au Conseil Municipal**

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

**TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A L'OCCASION DU VILLAGE DE NOEL 2006
(Square Mahé Labourdonnais)**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville organise la 6ème édition du Village de Noël du 8 au 24 décembre 2006 afin de promouvoir l'artisanat local.

Pour l'organisation de cette manifestation, des aménagements ont été réalisés au Square Labourdonnais de manière à proposer aux artisans et forains des conditions d'accueil agréables et adaptées.

A cette occasion, une redevance identique à celle de la précédente édition sera réclamée aux différents occupants suivant le barème défini ci-après :

Types d'occupation du Domaine Public	Redevance pour 17 jours de manifestation
Maisonnettes	220,00 €/ artisan
Restaurant ou camion bar/pizza	1 200,00 €
Gaufrier	250,00 €
Vendeur de samoussas et divers salés	100,00 €
Glacier	100,00 €
Vendeur de fruit divers + jus	100,00 €
Petit manège / Grappin	220,00 €
Vendeur de jouets	100,00 €
Vendeur de confiserie	100,00 €

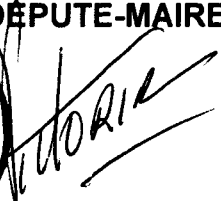
RAPPORT N° 06/6-08

Je vous demande donc d'approuver

1° les tarifs du Village de Noël 2006

2° d'autoriser le recouvrement des recettes par le Régisseur des manifestations exceptionnelles au profit de la Régie des Marchés et Droits de Place

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 06/6-08
du Conseil Municipal
en séance du lundi 4 décembre 2006

OBJET**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE****TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A L'OCCASION DU VILLAGE DE NOEL 2006
(Square Mahé Labourdonnais)****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/6-08 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les tarifs du Village de Noël 2006

Types d'occupation du Domaine Public	Redevance pour 17 jours de manifestation
Maisonnettes	220,00 €/ artisan
Restaurant ou camion bar/pizza	1 200,00 €
Gaufrier	250,00 €

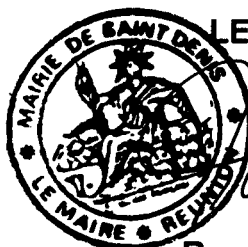
DELIBERATION N° 06/6-08

Types d'occupation du Domaine Public	Redevance pour 17 jours de manifestation
Vendeur de samoussas et divers salés	100,00 €
Glacier	100,00 €
Vendeur de fruit divers + jus	100,00 €
Petit manège / Grappin	220,00 €
Vendeur de jouets	100,00 €
Vendeur de confiserie	100,00 €

ARTICLE 2

Autorise le recouvrement des recettes par le Régisseur des manifestations exceptionnelles au profit de la Régie des Marchés et Droits de Place.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **11 DEC. 2006**



LE DÉPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA